



République Française

Commune de Gisy Les Nobles

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 7 décembre 2017 à 20h30

Etaient présents:

<p><u>Mesdames :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Chantal DUMAIRE• Marie-Paule RAVANEL• Delphine MAZALEYRAT• Stéphanie FERRIERE• Magaly LISBOA	<p><u>Messieurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Patrick BABOUHOT• Franck CASARIN• Alexandre FINELLI• Jean-Luc PELLARD• Christophe POUTHÉ• Benjamin VIARD
--	--

Secrétaire de séance : Jean Luc PELLARD

Absente excusée ayant donné pouvoir :

- Céline LALANDE ayant donné pouvoir à Delphine MAZALEYRAT
- Bernard STENUIT ayant donné pouvoir à Alexandre FINELLI

Absent excusé :

Laurent BETAILLE

1) **Adoption du dernier compte rendu**

Le Maire donne lecture du compte rendu du 19 octobre 2017 qui est adopté à l'unanimité sans observation particulière.

2) **Demande de dégrèvement assainissement**

Monsieur le Maire donne lecture de trois courriers de demande de dégrèvements :

- Un dégrèvement Grande Rue pour 209 m³,
- Un dégrèvement Rue de l'Oreuse pour 494 m³,
- Un dégrèvement Rue de l'Oreuse pour 285 m³.

Le conseil accepte à l'unanimité les dégrèvements, précise qu'il n'y aura pas d'autre dégrèvement pour ces demandeurs dans les 5 années à venir.

3) **Modification du GR2**

Le Maire donne la parole à M. FINELLI qui informe le conseil municipal de la demande du comité de randonnée pédestre de l'Yonne de modifier l'itinéraire du chemin de grande randonnée dit GR2, motivée par la dangerosité de son passage le long de la RD23.

Le comité de randonnée propose de modifier le tracé comme suit :

A partir de la rue de l'Oreuse, continuer par la D 323 puis par le CE n°6 pour traverser la commune d'Évry, et reprendre le parcours existant à hauteur

de la RD 172. Le tracé sur le CR 41 dit de Ronde, rue du Ponceau, CR n°7 des Marais, voie des Petits Marais serait supprimé.

Le conseil souhaite que le circuit de randonnée traverse Gisy Les Nobles et ne valide pas la proposition faite par le Comité de randonnée. Il propose de conserver l'itinéraire existant jusqu'au Ponceau, puis de traverser le pont des Romains et d'emprunter le chemin rural de Sens à Sergines afin d'éviter la D23.

4) Régime indemnitaire 2018

Le Maire présente le régime indemnitaire 2018 et propose une hausse de 2% sur le montant global des indemnités soit un montant total de 8 137.00 euros, avec le complément indemnitaire annuel de 260 euros par agent pour décembre 2018. La hausse de 60 euros du complément indemnitaire tient compte de l'oubli de l'augmentation de l'an dernier et il faudra partir d'une base de 230 euros pour la hausse de 2019.

Le conseil, après en avoir délibéré, vote :

- A l'unanimité pour le montant du régime indemnitaire,
- A 12 voix pour et une abstention le régime indemnitaire 2018.

5) Gratifications 2017

Le Maire propose une gratification pour les agents communaux pour le mois de décembre 2017 d'un montant de 200.00 euros proratisé au temps de travail.

Le conseil, après en avoir délibéré, vote à 12 voix pour et une abstention la gratification pour le mois de décembre 2017.

6) Décisions modificatives budget assainissement et communal

Décision modificative assainissement :

Le Maire expose, que suite à une demande de la trésorerie pour mettre à jour les comptes des emprunts du budget assainissement, il est nécessaire de faire la décision modificative suivante :

Recette

1641 Emprunts en euros +16 620.32 euros

Dépense

1681 Autres emprunts en euros +16 620.32 euros

Décision modificative commune :

Le Maire propose, que suite à la hausse de l'assurance du personnel, à l'augmentation des charges de l'URSSAF occasionnée par l'embauche de M. THERREAU et pour régulariser les subventions votées, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

6451 Cotisations URSSAF + 5 000.00 euros

615228 Autres bâtiments - 5 000.00 euros

6574 Subventions de fonctionnement : - 300.00 euros

6718 Autres charges exceptionnelles : + 200.00 euros

6745 Subventions aux personnes de droit privé : + 100.00 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les décisions modificatives pour les budgets assainissement et communal.

7) Ecole primaire : Passage à la semaine des 4 jours

Le Maire expose que le décret permettant un retour à la semaine scolaire des 4 jours dans les écoles primaire et maternelle a été publié au Journal Officiel, le 28 juin 2017 (décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelle et élémentaires publiques).

Le conseil d'école de Gisy Le Nobles se prononcera lundi 11 décembre prochain sur ce passage à la semaine de 4 jours.

La commune doit également se prononcer sur le retour à la semaine des 4 jours à la rentrée scolaire de septembre 2018.

Suite à la décision du conseil d'école, l'Inspectrice Départementale d'Académie de l'Education Nationale sera sollicitée par courrier pour obtenir une dérogation permettant le retour à la semaine de 4 jours à la rentrée scolaire de septembre 2018.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable à la semaine scolaire des 4 jours à l'école primaire de Gisy les Nobles dès la rentrée de septembre 2018.

8) Devis divers

- Le Maire donne la parole à M. PELLARD qui informe le conseil municipal que la pompe de relevage est irréparable et que nous devons procéder à son changement. Un devis a été fourni par la SAUR pour un montant de 6 274.98 euros HT. M. PELLARD a contacté notre assurance pour savoir si cette avarie ne peut pas être prise en compte dans la rubrique « bris mécanique ».

Le conseil, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le devis de la pompe pour un montant de 6 274.98 euros HT.

- Le Maire propose de changer le buste de la Marianne dans la salle du conseil municipal avec possibilité de reprise financière de la nôtre.

Le conseil, après en avoir délibéré, vote 8 voix contre et 5 pour, rejette la proposition de changer la Marianne.

- Le Maire propose afin d'inciter à limiter la vitesse des véhicules dans la Grande Rue, la mise en place d'un radar pédagogique solaire. Le coût de l'investissement est de 1330 euros HT.

Le conseil, après en avoir délibéré avec 8 voix contre et 5 pour, rejette la proposition de l'installation d'un radar pédagogique sur la commune.

- Le Maire expose qu'une partie de l'horloge sur le toit de la mairie est en panne et qu'elle est trop ancienne (environ 40 ans) pour trouver les pièces de rechange. Il faut donc changer intégralement le mécanisme de réglage automatique de l'horloge et permettre la synchronisation des cloches de la mairie. Un devis est de 1 520.50 euros HT.

Le conseil, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le devis pour un montant de 1 520.50 euros HT.

- Le Maire donne la parole à M. FINELLI qui informe le conseil municipal que l'ONF propose de marquer les parcelles de bois avec des plaques. La fourniture des plaques et leur mise en place s'élèvent à 1 268.64 euros HT dont 205,92 euros HT de plaques.

M FINELLI propose l'achat des plaques qui pourraient être mises par les garants des bois et les volontaires du conseil municipal.

Ce dernier, après en avoir délibéré, accepte l'acquisition des plaques de parcelle pour un montant de 205.92euros HT.

9) Informations diverses

a) Le Maire informe le conseil :

- de la demande de stationnement pour un nouveau food truck crêperie pour le 1^{er} trimestre 2018. Le conseil vote à l'unanimité pour cette proposition.
- Que la commission de service à la population se tiendra à la CCYN le 12/12 à 18h, personne n'est intéressé pour s'y rendre. Le Maire prendra part à cette réunion.
- Qu'une réunion a été organisée par des bénévoles de Gisy Loisirs pour proposer différents ateliers. Une trentaine de personnes se sont déplacées et plusieurs groupes ont été créés.
- Qu'une subvention de 80% pour le plan de zonage a été accordée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
- Que les vœux du maire et du conseil municipal se dérouleront le samedi 13 janvier 2018 à 18h30. Les vœux communautaires sont prévus le vendredi 12 janvier 2018 à 18h30 à la salle des fêtes de Gisy Les Nobles.
- Que le Conseil Municipal des Jeunes organise le concours des maisons illuminées et que les enfants passeront noter les illuminations le 20 décembre 2017 à 17h30.
- Que la distribution des colis du CCAS se fera le samedi 23 Décembre.
- Que Gisy loisirs a organisé un concert dans l'église de Gisy Les Nobles le samedi 2 décembre 2017 animé par Epon'haire. Malheureusement il y a eu très peu de monde malgré la publicité faite (mot dans les boîtes aux lettres, site internet, facebook).
- Que M. PELLARD demande si la commune peut remettre à l'étude l'aménagement de l'éclairage LED de la Rue Saint Pregts. Cela sera étudié en commission des finances lors du prochain budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h34.

Le présent extrait est affiché à la Mairie en exécution des dispositions du code municipal.

Fait à Gisy les Nobles, le 11 Décembre 2017.

Le Maire

Patrick BABOUHOT